



## AVIS PUBLIC


---

**AVIS PUBLIC** est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à l'Hôtel de ville de Saint-Jude le 22 août 2023, le Conseil a adopté le règlement 538-2023 décrétant un mode de tarification pour la répartition des dépenses relatives aux travaux d'entretien dans la branche 5 de la rivière Amyot.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 940, rue du Centre Saint-Jude durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à [www.saint-jude.ca](http://www.saint-jude.ca)

Donné à Saint-Jude, ce 23 août 2023



Denis Meunier,  
Directeur général  
et greffier-trésorier